

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF2163

présenté par
M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	5 000 000
Santé mentale des jeunes ultramarins (ligne nouvelle)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de renforcer les moyens de prévention et de sensibilisation au sujet de la santé mentale des jeunes dans les collectivités dites d'Outre-mer.

Une étude récente de la Mutualité française, l'Institut Montaigne et l'Institut Terram sur la santé mentale des 15-29 ans fait apparaitre un mal-être psychique généralisé chez ces jeunes. Dans l’Hexagone ils sont entre 9 % et 19 % à estimer avoir une mauvaise santé mentale. Ce chiffre atteint 26 % en Martinique et culmine à 32 % à La Réunion. Les jeunes ultramarins sont 39 % à être en dépression soit près de 4 jeunes ultramarins sur 10. Ce niveau alarmant dépasse largement celui constaté dans les régions hexagonales.

L'état de la santé mentale des jeunes ultramarins pourrait refléter l'ampleur des vulnérabilités sociales et économiques qui traversent leurs territoires, à savoir des taux de chômage élevés, des inégalités d'accès aux logements et des défis infrastructurels.

À l'image d'un système de santé qui demeure focalisé sur le curatif et qui laisse peu de place au préventif, la sensibilisation sur les sujets de santé mentale n'est pas encore pleinement intégrée à l'accompagnement médical. Si des engagements récents ont été pris par le gouvernement sur le plan du repérage et de la prise en charge de la souffrance psychique, avec notamment le plan psychiatrie, les questions de la prévention en général et de la sensibilisation sont encore faiblement investies, malgré la demande des différents acteurs, et notamment des praticiens hospitaliers.

Le milieu scolaire, pourtant bien placé pour devenir un levier stratégique de prévention à large échelle, reste encore très peu mobilisé sur ces questions. L'information et la sensibilisation sur la santé mentale à l'école pourraient avoir un rôle charnière au sein d'une politique de santé mentale ambitieuse.

En 2025, la santé mentale est érigée en grande cause nationale. Pour ce faire, il convient d'élaborer une stratégie de prévention et de sensibilisation sur les sujets de santé mentale à destination des jeunes, avec un focus spécifique dans les DROM. La sensibilisation ne relève pas seulement d'un outil technique de santé publique : elle dit, en creux, ce que la société choisit de reconnaître, de rendre visible et de prendre en charge.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- Prélève 5 millions d'euros en AE et CP sur l'action 09 Appui à l'accès aux financements bancaires du programme 123 Conditions de vie Outre-mer
- Abonde d'autant le nouveau programme "Santé mentale des jeunes ultramarins"

Nous appelons le gouvernement à lever le gage pour assurer les moyens confiés à l'action 09 Appui à l'accès aux financements bancaires du programme 123 Conditions de vie Outre-mer.